

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-305 bis du 21 Juin 1993
DECRET N° _____, MFRP/ DGFP/ DGC/ ER
portant réaffectation et nomination de cer-
tains Professeurs de SEG des cadres de la
catégorie A hiérarchie III des Services
Sociaux (Enseignement) en tête NGOUAKA
(Boniface).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT...

(LISAS :

- (u l'arrêté de situation du 15 Mars 1982 ;
- (u l'arrêté n° 021-89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (u l'arrêté n° 59-83 du 30 Janvier 1989 fixant les conditions d'intégration des cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
- (u l'arrêté n° 62-130/EF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (u l'arrêté n° 62-19/GFP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (u l'arrêté n° 67-50, A-DE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'acte du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux intégrations, constitutions des cadres et reclassements ; Notamment en son article 1er § 2 ;
- (u l'arrêté n° 67-304, LJE/ DGE du 30 Septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 de l'arrêté n° 64-155 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (u l'arrêté n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'arrêté n° 62/196, EF du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements salariaux des fonctionnaires ;
- (u l'arrêté n° 85-250 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (u l'arrêté n° 85-1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (u l'arrêté n° 90-420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des intégrations ;
- (u l'arrêté n° 92-975 du 5 Décembre 1992, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (u l'arrêté 92-978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (u l'arrêté n° 92-979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des Ateliers des Membres du Gouvernement ;
- (u l'arrêté n° 2037, EF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (u l'arrêté n° 2304-IRSSJ, DGFP/ DGPCE du 14 Avril 1988 portant promotion à trente (30) mois et à trois (3) ans du titre de l'année 1986 de certains Professeurs de SEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête BABINDAMANA (Marcel) ;
- (u l'arrêté n° 1345-IRSSJ, DGFP/ DGPCE du 7 Juin 1990, portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Professeurs de SEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête EBONGOLO (François) ;

DGD

DGCF

[Signature]

(/u l'arrêté n° 2296/MTSS/DGFP/DGPCE du 31 Août 1990 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête MOUANGA (Alexandre) ;

(/u les arrêtés n°s 075 et 140/MTSS/DGFP/DGPCE du 8 Janvier 1991 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSSED) ;

(/u les résultats des Concours d'Entrée à l'INSSSED pour la formation des Professeurs de Lycée, session de Mars 1988 en date du 8 Juin 1988 ;

(/u la lettre n° 2131/MEHS/DGAS/DPAA du 26 Décembre 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, transmettant les dossiers des intéressés ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnel à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Options : Histoire-Géographie et Français, session de 1990, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés au grade de Professeur Certifié comme suit :

AU 1° ECHELON, INDICE 830 ACC = Néant./-

- NGOUAKA (Boniface), Professeur de CEG de 2° échelon indice 780 en Service au Lycée Eméry Patrice Lumumba à Brazzaville ;

AU 2° ECHELON, INDICE 920 ACC = Néant.

NGOMA (Daniel), Professeur de CEG de 3° échelon, indice 860 en service au Lycée Eméry Patrice Lumumba à Brazzaville ;

AU 4° ECHELON, INDICE 1110 ACC = Néant.

- OUATINO (Maurice Valentin Dieudonné), Professeur de CEG de 5° échelon, indice 1020 en service au Lycée Eméry Patrice Lumumba à Brazzaville ;

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1990, date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGCA.....3

JORC.....1

DGCF....2

MEN/DPAA....2

INTERESSES..3

DGFP/DLC.....2

DGB.....3

DOSSIERS...9

SGG/BC.....2./-